



17/04/2011

Loire : Cerf réintroduit cette année ?

Publié le 17/04/2011 à 00:00 [Loire](#)

Le cerf pourrait être introduit dans la Loire à la fin de cette année

Hier se tenait à Saint-Étienne l'assemblée générale de la fédération des chasseurs de la Loire. Rencontre avec Gérard Aubret, son président



Le cerf pourrait être introduit dans la Loire à la fin de cette année

>> La chasse est-elle une activité qui attire toujours ?

Chaque année nous avons environ 300 candidats au permis de chasse dont 90 % ont entre 16 et 25 ans. Mais à partir de 15 ans, et durant un an, il y a la possibilité de faire la chasse accompagnée. Cette formule est aussi ouverte à tous les âges.

>> Connaissez-vous les dates d'ouverture de la chasse ?

Nous y travaillons dans le cadre de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage. Nous émettons un avis et c'est le préfet qui prend la décision finale. Nous proposerons une ouverture le 11 septembre pour une fermeture le 31 décembre pour le petit gibier de plaine sédentaire (lapins, faisans, perdrix). Dans le cadre de la simplification de l'arrêté et dans le souci de répondre à l'attente des chasseurs, nous proposerons également que la chasse soit praticable une heure avant le lever du soleil jusqu'à une heure après le coucher du soleil.

>> Tous les jours ?

La chasse est ouverte le mercredi, samedi, dimanche et les jours fériés. Mais nous avons beaucoup de chasseurs commerçants qui travaillent le samedi et le dimanche. Nous allons proposer d'ouvrir également la chasse le lundi.

>> Y a-t-il des dates spécifiques pour la chasse au chevreuil ?

Depuis trois ans, nous avons expérimenté la chasse à l'approche et à l'affût pour les chevreuils. Nous souhaitons que cette chasse soit reconduite à partir du 1^{er} juin jusqu'au 28 février. En 2010, 4 600 chevreuils ont été tués.

>> Les sangliers font-ils toujours autant de dégâts dans les cultures ?

Dans la Loire les sangliers ne mettent pas en péril l'activité agricole. L'année dernière, 2 000 sangliers ont été tués, ce qui permet de limiter l'évolution de la population.



17/04/2011

Loire : Cerf réintroduit cette année ?

>> D'autres espèces peuvent-elles faire leur apparition dans la Loire ?

Avec l'office national de la chasse et de la faune sauvage, nous avons fait une étude de faisabilité pour introduire le cerf dans la Loire. Elle sera présentée à différents partenaires comme l'État, les agriculteurs, les forestiers, les élus. Le cerf est présent dans les départements de l'Allier, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme. Pourquoi pas dans la Loire ? L'étude prévoit d'introduire le cerf dans le Pilat, les coteaux et la plaine du Forez. 21 cerfs sur chaque zone. Ils seront équipés d'outils de suivi.

L'arrivée du cerf dans le département est un plus sur le plan touristique. Beaucoup de gens viennent voir et écouter le brame du cerf. Cette opération doit être menée correctement. Nous pourrions envisager une présence du cerf fin 2011, début 2012.

>> Un an après l'ouverture du centre de formation de la chasse à Neulise, quel est le bilan ?

Très satisfaisant. Ce centre est pour nous une véritable vitrine. Il est ouvert à tous. Il possède des moyens modernes de communication. L'image du chasseur évolue et, pour nous, ce centre contribue à cette évolution.

>> Où en est la restauration de la ferme de Biterne et qu'allez-vous y faire ?

Les travaux ont débuté et nous prévoyons une ouverture en 2012. Ce lieu sera consacré aux étangs foréziens. Il constituera un outil pédagogique unique pour le département. Le visiteur qui sera acteur de sa visite découvrira comment ont été créés les étangs, comment ils fonctionnent, comment ils évoluent, comment ils sont entretenus et quelles activités y sont pratiquées.

Repères

La Loire compte 11 800 chasseurs répartis au sein de 1 200 associations, à savoir des associations communales de chasse agréée, des chasses communales et des chasses particulières.

La cotisation annuelle départementale (timbre fédéral) s'élève à 81 euros. Les personnes qui souhaitent chasser neuf jours dans l'année payeront 40,50 euros. Pour trois jours, il vous en coûtera 20,25 euros.

Les nouveaux chasseurs devront déboursier 40,50 euros pour leur timbre fédéral, 20,25 euros pour un timbre temporaire de neuf jours et 10,15 euros pour trois jours de chasse.

Des tarifs préférentiels sont proposés pour la deuxième année de chasse avec 30 % de réduction sur le timbre fédéral de 81 euros et la troisième année la réduction sera de 10 %.

Pour les anciens chasseurs qui auraient arrêté de chasser pendant trois ans ou plus et qui ont envie de renouer avec cette activité, la fédération prévoit une incitation. Si le chasseur est parrainé par un chasseur en activité, tous deux bénéficieront d'une remise de 30 euros sur le timbre fédéral de 81 euros.

Pour chasser dans toute la France, le timbre est au prix de 95 euros et si vous voulez chasser le grand gibier, il faudra ajouter 72 euros.